

VOTE DES DIFFERENTES RESOLUTIONS

5602 voix présentes ou représentées

1^{ère} résolution : L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29 Avril 2022

Pour	Contre	Abstention
5581	20	1
99,63 %	0,36 %	0,02 %

2^{ème} résolution : L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et les rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2022 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports :

- Un compte de résultat consolidé qui fait apparaître 2 954 764 € de produits d'exploitation et 3 118 456 € de charges d'exploitation. Au final, après le résultat financier, le résultat exceptionnel et les fonds dédiés, le déficit s'établit à 54 459 € ;
- Un bilan consolidé qui s'équilibre à 5 039 066 €

Pour	Contre	Abstention
5515	20	67
98,45 %	0,36 %	1,20 %

3^{ème} résolution : L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2021/2022.

Pour	Contre	Abstention
5541	20	41
98,91 %	0,36 %	0,73 %

4^{ème} résolution : L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 30 Juin 2022 soit 54 459 € au compte de réserves.

Pour	Contre	Abstention
5569	20	13
99,41 %	0,36 %	0,23 %

5^{ème} résolution : Après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes, l'Assemblée générale valide ce rapport et l'absence de convention mentionnée.

Pour	Contre	Abstention
5516	20	66
98,46 %	0,36 %	1,18 %

6^{ème} résolution : Pour la saison 2023-2024, l'Assemblée Générale fixe le montant des cotisations fédérales pour les validations départementales (afin de suivre l'évolution de l'inflation) :

- Annuel : 100,58 €
- Temporaire 9 jours : 50,29 €
- Temporaire 3 jours : 25,15 €

Pour	Contre	Abstention
5232	302	68
93,40 %	5,39 %	1,21 %

7^{ème} résolution : Pour la saison 2023-2024, l'Assemblée Générale fixe le montant des cotisations fédérales pour les chasseurs validant pour la première fois un permis départemental :

- Annuel : 30,00 €

- Temporaire 9 jours : 15,00 €
- Temporaire 3 jours : 8,00 €

Pour	Contre	Abstention
5332	132	138
95,18 %	2,36 %	2,46 %

8^{ème} résolution : Pour la saison 2023-2024, l'Assemblée Générale fixe le montant de la cotisation fédérale pour les adhérents territoriaux (hors contrat de services) à :

- Adhésion territoriale : 120,00 €

Pour	Contre	Abstention
5044	381	177
90,04 %	6,80 %	3,16 %

9^{ème} résolution : Pour la saison 2023-2024, l'Assemblée Générale fixe le prix des bracelets à savoir :

- Sanglier : 36,00 €
- Chevreuil, Chamois et Daim : 30,00 €
- Cerfs autres que MA : 100,00 €
- Cerf mâle (MA) : 150,00 €

Pour	Contre	Abstention
4442	1096	64
79,29 %	19,56 %	1,14 %

10^{ème} résolution : L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, approuve le budget présenté pour l'exercice 2023 /2024

Pour	Contre	Abstention
4222	20	1360
75,37 %	0,36 %	24,28 %

11^{ème} résolution : L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des deux propositions de calcul de la taxe territoriale, approuve le calcul de la taxe territoriale selon l'option suivante :

- Option 1 : Solidaire avec un x = 7 % y = 9 % et z = 8 %
- Option 2 : Moins solidaire pénalisant plus les communes à dégâts avec un x = 7 % y = 4 % et z = 14 %

Option 1	Option 2	Abstention
4373	1142	87
78,06 %	20,39 %	1,55%

12^{ème} résolution : L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du projet de construction du nouveau siège social, autorise l'acquisition d'une parcelle de terrain dénommée « Lot 10 » d'une superficie de 6290 m², située dans la ZAC ECOSPHERE sur la commune de Pont d'Ain. Elle donne au Conseil d'Administration toutes autorisations et pouvoirs nécessaires à ces fins ainsi que pour la construction du nouveau bâtiment.

Pour	Contre	Abstention
5461	138	3
97,48 %	2,46 %	0,05 %

13^{ème} résolution : L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du projet de construction d'un nouveau siège social, autorise la mise en vente du bâtiment situé 19 Rue du 4 septembre – 01000 BOURG EN BRESSE. Elle donne au Conseil d'Administration toutes autorisations et pouvoirs nécessaires à ces fins.

Pour	Contre	Abstention
5 338	214	0
96,18 %	3,82 %	0 %